



**Plan de gestion des niveaux d'eau
de la rivière du Lièvre**

Rapport-bilan

du

Comité débits et niveaux

du

Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre

présenté au

Conseil d'administration

Février 2006

Table des matières

Introduction

| | | |
|-----------|--|-----------|
| 1. | Mise en contexte | 2 |
| 2. | Les enjeux sur la rivière du Lièvre en 2000 | 4 |
| | 2.1 Le contrôle des inondations | |
| | 2.2 La production d'énergie | |
| | 2.3 La protection de la faune | |
| | 2.4 La villégiature et les activités récréotouristiques | |
| | 2.5 L'érosion et le recul des terrains privés | |
| 3. | Les travaux du Comité sur le plan de gestion des niveaux d'eau... | 6 |
| | 3.1 La gestion historique | |
| | 3.2 Les scénarios | |
| | 3.3 Le scénario sélectionné | |
| | 3.4 Les résultats de l'expérience | |
| 4. | Les résultats des démarches de collaboration..... | 11 |
| 5. | La conciliation des usages..... | 12 |
| | 5.1 La villégiature au réservoir du lac du Poisson Blanc | |
| | 5.2 L'érosion au réservoir du lac du Poisson Blanc | |
| | 5.3 Les effets au réservoir Mitchinamecus | |
| | 5.4 Le contrôle des inondations et la production d'électricité | |
| | 5.5 La planification urbaine | |
| | Conclusion..... | 15 |

Annexes

| | | |
|-----------------|--|----------|
| Annexe 1 | Les scénarios..... | 2 |
| Annexe 2 | Comparaison des avantages et des inconvénients des scénarios modélisés..... | 3 |
| Annexe 3 | Les demandes..... | 5 |
| Annexe 4 | Plan de gestion printemps/été 2000..... | 6 |
| Annexe 5 | Acquis et enjeux..... | 8 |

Introduction

Le Comité de consultation sur la gestion de la rivière du Lièvre (CCGRL), l'ancêtre de l'actuel Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI), a piloté entre 2000 et 2003, plusieurs études sur le plan de gestion des niveaux d'eau de la rivière. Les membres du CCGRL ont également été placés au cœur de plusieurs démarches de collaboration pour tenter d'identifier un scénario optimal de gestion, le fruit d'un compromis permettant à tous les usagers une pratique acceptable de leurs activités.

Le but de ce bilan est de faire connaître aux membres du Conseil d'administration du COBALI, les résultats des travaux qui ont été effectués et les démarches de collaboration qui se sont déroulées, de 2001 à 2003, afin d'élaborer et de raffiner l'outil de gestion des niveaux d'eau, pour en faire le plan qui est appliqué aujourd'hui.

1. Mise en contexte

La rivière du Lièvre est utilisée à des fins multiples de développement depuis longtemps. L'agriculture, les activités forestières et la production d'énergie font partie du nombre des usages les plus anciens. Les activités récréo-touristiques sont d'apparition plus récente.

Les usages portent avec eux leurs avantages et leurs impacts sur le territoire et sur les écosystèmes. L'importance de chaque utilisation n'est pas à mettre en doute. Mais faire cohabiter toutes ces vocations n'est pas toujours facile et l'harmonisation à moyen et long terme s'avère complexe.

La planification de la gestion des niveaux et des débits de la Lièvre. Le bassin versant de la rivière du Lièvre comprend plusieurs plans d'eau dont trois réservoirs, lac du Poisson Blanc (créé en 1928), le Mitchinamecus (1942), et le Kiamika (1956) qui sont fermés respectivement par les barrages des Rapides-des-Cèdres, Mitchinamecus et la Loutre et Kiamika. Ces ouvrages régularisent près de 75% de la superficie du bassin versant. Le gestionnaire des ouvrages de contrôle peut donc, jusqu'à un certain point, moduler les niveaux et les débits d'eau pour répondre aux besoins et contingences des utilisateurs. Soulignons cependant que seulement 18% des apports du réservoir lac du Poisson Blanc sont contrôlés par des barrages.

Les objectifs de régularisation des eaux appliqués par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) au bassin versant de la rivière du Lièvre sont les suivants : la régularisation des eaux, la protection des ouvrages, la protection contre les inondations, la production d'énergie, la réponse aux besoins environnementaux et la réponse aux besoins de villégiature.¹

¹ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction de l'hydraulique, service de gestion et protection des systèmes hydriques, Québec, 2005

2. Les enjeux considérés

La zone d'étude s'étend des rapides du Wabassee jusqu'au secteur Masson-Angers de la ville de Gatineau en incluant les réservoirs du lac du Poisson Blanc, Kiamika et Mitchinamecus. Cinq enjeux retiennent l'attention. Ils ne sont pas listés par ordre de priorité. Il s'agit :

- du contrôle des inondations,
- de la production d'énergie,
- de la protection de la faune
- de la villégiature et des activités récréotouristiques,
- de l'érosion et du recul des terrains privés dans certains secteurs.

2.1 Le contrôle des inondations. Depuis les grandes inondations de 1970 dans la région de Montréal, les réservoirs du bassin versant de la Lièvre sont gérés conjointement avec les autres réservoirs du bassin versant de l'Outaouais dans le but de réduire les dommages dus aux inondations le long de l'Outaouais et dans la région de Montréal. Il faut se rappeler que la rivière du Lièvre se jette dans la rivière des Outaouais, à près de 150 km à l'ouest de Montréal. Le bassin versant de la Lièvre couvre une superficie totale de 9542 km². Il joue un rôle significatif dans le contrôle des crues de cette rivière puisqu'il est le premier bassin versant régularisé à proximité de Montréal.² La Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais (CPRRO), où siège un représentant du gouvernement du Québec émet chaque année des consignes de gestion de la crue printanière que les membres s'engagent à suivre. Ces consignes s'adaptent aux caractéristiques de la crue annuelle sur l'Outaouais et aux conséquences appréhendées sur la région de Montréal.

Le MDDEP, via le Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ), doit opérer les barrages de la Lièvre conformément aux consignes de la Commission et viser aussi à éviter les inondations sur la rivière du Lièvre. Jusqu'à maintenant, grâce à la présence des barrages et à la gestion qui a été faite, la fréquence des inondations et la gravité des dommages qui les accompagnaient avant la construction des ouvrages de contrôle ont diminué, particulièrement à Notre-Dame-du-Laus. Les témoignages des anciens rappellent que la rivière inondait les commerces de la rue principale du village presque à chaque année avant leur mise en service. Les inondations qui se produisent souvent sur les bassins versants voisins ou sur les parties non-contrôlées du bassin versant de la Lièvre viennent confirmer le rôle positif des barrages en cette matière. Cela dit, les inondations représentent toujours un danger particulièrement au printemps et à l'automne et les gestionnaires doivent rester très attentifs.

2.2 La production d'énergie. Trois producteurs d'énergie exercent leurs activités sur la Lièvre : Algonquin Power, Boralex Énergie et Énergie La Lièvre, le plus important d'entre eux.

² Idem p.2

Les ouvrages de contrôle du bassin versant de la Lièvre ont été construits par la compagnie Industries James Maclaren pour optimiser la production de ses centrales hydroélectriques et favoriser le flottage du bois. Ils ont été cédés au cours du XXe siècle à la Commission des eaux courantes du Québec. Les ouvrages sont donc maintenant la propriété du gouvernement du Québec qui en assure la gestion. Ils alimentent la centrale Daniel Larocque de Mont-Laurier qui est la propriété d'Algonquin Power, les centrales de High Falls, Dufferin et de Masson qui appartiennent à Énergie La Lièvre ainsi que la centrale de Buckingham, propriété de Boralex Énergie. Les contrats intervenus entre Industries James Maclaren (et ses acquéreurs) et le gouvernement du Québec prévoient que ce dernier doit exploiter les réservoirs Mitchinamecus, Kiamika et du lac du Poisson Blanc afin de contrôler les crues et d'assurer la production électrique.

Les compagnies paient des redevances au gouvernement pour l'utilisation des forces hydrauliques de la rivière et disposent de droits en vertu des ententes signées. L'objectif est de turbiner à chaque année, la plus grande quantité d'eau possible apportée par Dame Nature au moment opportun, en fonction de la demande en électricité sur les marchés.

2.3 La protection de la faune. Les plans d'eau du bassin versant de la Lièvre sont prisés pour la pêche et la villégiature. Plusieurs municipalités riveraines de la Lièvre voient leur population plus que doubler avec l'arrivée des villégiateurs ou des touristes qui viennent pêcher et pratiquer des activités de loisir pendant la saison estivale, parfois jusque tard à l'automne. Les pourvoyeurs locaux leur offrent des services et participent par leurs activités à la croissance économique locale. Cet influx d'argent neuf est important pour l'économie locale.

Il faut donc protéger les écosystèmes et les espèces de poissons appréciés des pêcheurs, particulièrement le doré jaune et le touladi. La vitalité des espèces dépend entre autre du maintien de conditions favorables à la fraie au printemps et à l'automne, de la lutte au braconnage et de l'application sévère des quotas de pêche.

2.4 La villégiature et les activités récréotouristiques. La création des réservoirs du bassin versant de la Lièvre a permis un agrandissement significatif des plans d'eau naturel. Ces nouveaux plans d'eau sont aujourd'hui utilisés à des fins de villégiature. Les municipalités situées dans le secteur du réservoir du lac du Poisson Blanc en tirent des revenus de plus en plus significatifs et cette nouvelle vocation du territoire se confirme.

Les villégiateurs apprécient les belles plages, ni trop longues, pour favoriser un accès facile à l'eau, à pied ou en bateau, ni trop courtes, pour permettre l'usage de la bande sablonneuse à des fins récréatives. Les résidants, les pourvoyeurs et les propriétaires de camping souhaiteraient que le niveau du réservoir du lac du Poisson Blanc soit stabilisé durant l'été et que les variations soient réduites au minimum. Cependant, les souhaits exprimés par les riverains au sujet du niveau idéal pour la villégiature varient, selon leur localisation sur le pourtour du réservoir du lac du Poisson Blanc.

2.5 L'érosion et le recul de terrains privés. En 2000, de nombreuses plaintes sont exprimées au sujet des conséquences de la gestion historique des niveaux d'eau, entre autre au réservoir du lac du Poisson Blanc. Des riverains attirent l'attention depuis plusieurs années sur l'érosion qui se produit sur les rives et sur le recul des terrains privés sur les bords du Poisson Blanc. On s'inquiète également des impacts de cette érosion sur l'habitat du poisson et sur la productivité du réservoir du lac du Poisson Blanc en dorés jaunes et en touladis. Les représentants des directions régionales du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (Faune Québec) sont alertés. On doit constater par ailleurs, l'absence de données scientifiques qui permettraient de conclure sur l'ampleur de l'érosion et ses conséquences sur les populations de poissons.

L'érosion est une question complexe au plan scientifique et technique. Ses causes sont multiples et son évolution difficile à prévoir. Il faut le rappeler, tous les plans d'eau subissent naturellement une modulation de leur niveau d'eau selon les saisons et les événements climatiques. À cause des exigences liées à la production d'énergie et au contrôle des inondations sur la Lièvre et sur l'Outaouais, le réservoir du lac du Poisson Blanc subit un marnage d'environ 30 pieds par année. Selon certains, ce marnage accélère l'érosion des berges. Les vagues créées par le passage à répétition de bateaux de plus en plus puissants ainsi que les pratiques de déboisement des rives par les villégiateurs y contribuent également. Dans l'état actuel des données, il est impossible de déterminer la part de chaque cause.

L'érosion des rives du lac du Poisson Blanc et de la rivière du Lièvre préoccupe tous les intervenants du territoire. C'est le problème principal auquel il faut s'attaquer, selon les membres du CCGRL qui se sont exprimés sur les enjeux en 2000.

3. Les travaux du Comité sur le plan de gestion des niveaux d'eau

A l'automne 2000, le CCGRL³ confie à un comité de travail le mandat de faire des études sur diverses hypothèses de gestion des niveaux d'eau des réservoirs du lac du Poisson Blanc, Kiamika et Mitchinamecus et de faire rapport sur un scénario à tester au printemps 2001. L'objectif est de tenter d'améliorer les situations problématiques sur la rivière, entre les rapides du Wabassee et le barrage des Rapides-des-Cèdres par des solutions acceptables à toutes les parties impliquées.

D'un commun accord, les membres du CCGRL conviennent de confier la tâche aux représentants des principaux intérêts en cause. Outre son mandat principal, le comité doit permettre à chacun des membres de se familiariser avec la planification de la gestion des niveaux d'eau du bassin versant de la Lièvre, de comprendre les contraintes d'utilisation de la rivière et de situer les problématiques dans leur ensemble, en autant que possible, à l'échelle du bassin versant.

³ Comité de consultation sur la gestion de la rivière du Lièvre

Le groupe de travail est chargé d'étudier différents scénarios de gestion des niveaux d'eau afin d'identifier les modulations saisonnières qui constitueraient un compromis optimal. Énergie La Lièvre a accepté de financer les études nécessaires à l'élaboration des scénarios et le Centre d'expertise hydrique du Québec du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a participé à la supervision de ces travaux.

Le comité de travail est formé de représentants de la Direction régionale des Laurentides du MDDEP et du Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) du même ministère, de représentants des régions des Laurentides et de l'Outaouais de Faune Québec, d'un représentant d'Énergie La Lièvre, d'un représentant d'un groupe de riverains du réservoir du lac du Poisson Blanc, du Maire de Notre-Dame-du-Laus et de la présidente du CCGRL.

3.1 La gestion historique

Le plan de gestion des niveaux d'eau du bassin versant de la Lièvre dont les membres du comité prennent connaissance s'applique depuis une vingtaine d'années ; c'est ce qui est appelé ici la gestion historique.

D'une manière générale, le Centre d'expertise hydrique du Québec, le gestionnaire des barrages, module les niveaux des réservoirs du bassin versant de la rivière du Lièvre en respectant les consignes de gestion émises par la Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais. Une fois la crue passée, il cherche à garder autant d'eau que possible pour assurer la production d'hydroélectricité tout en permettant une pratique agréable de la villégiature pendant l'été.

La gestion historique selon les saisons

Au printemps

- Le gestionnaire gère la crue selon ses caractéristiques en suivant les consignes de la Comité de régularisation de la rivière des Outaouais (CRRO).
- Il tente aussi de contrôler les inondations aux points fragiles connus sur la rivière du Lièvre, sur lesquels la gestion des barrages peut avoir de l'influence (Mont-Laurier, Ferme-Neuve, Notre-Dame-du-Laus, Chute-Saint-Philippe et Notre-Dame-de-la-Salette...)
- Il respecte un niveau maximal de 201,9 m mesuré au barrage des Rapides-des-Cèdres. Il pourrait dépasser ce niveau dans des situations hydrologiques imprévisibles.⁴

Après la passage de la crue et jusqu'au 1er septembre

- Le gestionnaire cherche à constituer une réserve d'eau pour soutenir les niveaux d'été, permettre la pratique de la villégiature et la production d'énergie et prévenir les étiages.

⁴ Loi 54 concernant le barrage-réservoir des Rapides-des-Cèdres Assemblée Nationale, 1992, article 5

- Il respecte le mieux possible les niveaux minimaux d'été de 200,0 m au réservoir du lac du Poisson Blanc et de 267,7 m au réservoir Kiamika.

A l'automne

- Sans contraintes spéciales, le gestionnaire gère les crues d'automne en appliquant en gros les mêmes règles que lors des crues de printemps.

A l'hiver

- A partir du 1^{er} décembre, le gestionnaire commence la vidange progressive des réservoirs jusqu'à l'atteinte des niveaux de vidange prévus au plan, au début d'avril.

Les contraintes auxquelles répond la gestion des niveaux d'eau du bassin versant de la Lièvre en 2000 correspondent aux contingences des usages priorités par le MDDEP. Toute modification au plan de gestion en vigueur entraîne donc des conséquences qu'il faut évaluer, en tenant compte des engagements pris par le Québec auprès de la Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais, du bail qui lie Énergie La Lièvre au Gouvernement du Québec, en tenant compte aussi des risques d'inondation sur le bassin versant de la rivière du Lièvre et des impacts au Kiamika et au Mitchinamecus.

La villégiature riveraine est prise en considération par l'intermédiaire de deux contraintes inscrites au plan de gestion. Ces contraintes visent à soutenir des niveaux minimaux d'été de 267,70 m au réservoir Kiamika et de 200 m au réservoir du lac du Poisson Blanc, du 1^{er} juillet au 31 août pour favoriser le maintien de plages de bonne dimension et un accès facile à l'eau.

Au départ des travaux du comité de travail, on ne dispose d'aucune donnée sur l'érosion des rives et de peu de données sur les frayères qui pourraient être affectées par la gestion historique des niveaux d'eau. Les membres du comité de travail conviennent de modéliser des scénarios où la pointe de la crue printanière sera abaissée sur le réservoir du lac du Poisson Blanc et de vérifier les conséquences de cette baisse sur les niveaux des trois réservoirs du bassin versant, en été et en automne. Tous savent qu'il sera impossible de chiffrer la réduction d'érosion qui pourrait s'ensuivre. Puisque tous les réservoirs font partie d'un même système hydrique, les simulations porteront donc sur les trois réservoirs, Mitchinamecus, Kiamika et du lac du Poisson Blanc ainsi que sur la partie de la rivière en aval des Rapides-des-Cèdres. Il est possible que la satisfaction des demandes des uns entraîne des impacts négatifs sur les usages des autres. C'est ce qu'il faut vérifier.

3.2 Les scénarios

Des scénarios ont été modélisés afin de vérifier les possibilités de répondre le mieux possible aux critères ci-dessous. (non classés par ordre d'importance). La description des scénarios est présentée en annexe.

Les critères d'évaluation qui ont été utilisés sont les suivants :

- Le contrôle des inondations sur la Lièvre et sur l'Outaouais.

- La protection des berges contre l'érosion au réservoir du lac du Poisson Blanc;
- Le maintien de conditions favorables à la villégiature au réservoir du lac du Poisson Blanc;
- Le maintien de la production d'énergie;
- Le respect des périodes de fraie du doré et du touladi.

Chacun de ces critères correspond à des intérêts auxquels les membres du comité de travail sont attachés et dont ils ont eu l'occasion d'expliquer la nature. Ces intérêts et les contingences qui leur sont associées peuvent parfois être difficilement compatibles. Il faudra donc faire des compromis.

Un premier scénario vise à établir le cas de base des comparaisons, celui qui correspond à la gestion historique (actuelle – 2000); un second vise à réduire les dommages aux immeubles pendant les crues et à maintenir la production d'énergie; un troisième à réduire l'érosion et à favoriser la villégiature sur les bords du réservoir du lac du Poisson Blanc, un quatrième à optimiser les potentiels fauniques et à réduire l'érosion au réservoir du lac du Poisson Blanc. La comparaison des avantages et des inconvénients des scénarios est présentée en annexe.

Cette première phase des travaux n'a pas conduit à un consensus de la part de tous les intervenants impliqués. Le Centre d'expertise hydrique du Québec a dû trancher en faveur d'un scénario de compromis qui est présenté à la page 4 de l'annexe.

3.3 Le scénario sélectionné

Le scénario-test qui a été appliqué en 2001 présente les caractéristiques suivantes par rapport au plan de gestion historique :

- La pointe de la crue de printemps est abaissée de 201,9 m à 201,5 m à Rapides-des-Cèdres;
- En cas de circonstances extrêmes, le CEHQ conserve la possibilité d'élever le niveau jusqu'à 201,9 m. Dans ces cas, le CEHQ et Énergie La Lièvre conviennent de ramener le niveau à 201,5 m aussitôt que possible;
- Le niveau est maintenu entre 200,0 m et 201,2 m entre le 1^{er} juillet et le 31 août au réservoir du lac du Poisson Blanc.

L'abaissement de la pointe de crue printanière de 0,4 m constitue un gain théorique appréciable au chapitre de la maîtrise de l'érosion mais la manœuvre peut provoquer une augmentation des niveaux et des débits en aval du barrage des Rapides-des-Cèdres, principalement à Notre-Dame-du-Laus et à Notre-Dame-de-la-Salette. Ce laminage va entraîner une baisse de production d'énergie presque à chaque année. La réduction des écarts de niveaux, l'été, vise à stabiliser les pratiques de villégiature. Mais en réduisant la hauteur maximale d'eau qui peut être retenue, au printemps, en amont du barrage des Rapides-des-Cèdres, on se prive de quantités d'eau utiles pour maintenir les niveaux l'été. Il faut donc vérifier les conséquences du laminage sur le maintien des niveaux d'été.

3.4 Les résultats de l'expérience

L'application du scénario-test en 2001, reconduit en 2002 a permis de vérifier les conséquences des contraintes du laminage des crues et du maintien des niveaux d'été dans des situations plus proches des extrêmes connus statistiquement que des moyennes. Le printemps 2001 a été marqué par une quasi absence de crue printanière, situation de récurrence très peu fréquente, suivi d'un été sec. De plus, la rivière des Mille Îles a présenté des étiages sévères dans la région de Montréal au point où les résidants auraient pu manquer d'eau potable. Le bassin versant de la Lièvre a été appelé à contribuer à la résolution de ces problèmes. En 2002, la très forte crue printanière a été suivie d'un été sec. Ces deux années de test peuvent conduire à des conclusions intéressantes puisqu'elles permettent d'estimer les impacts enregistrés en situations difficiles de même que les limites d'opération.

Alors que l'attention a porté sur la gestion des niveaux de crue, c'est le contrôle des étiages qui s'est avérée un défi. La gestion des bas niveaux d'été a dû être faite avec beaucoup d'attention.

En 2001, avec l'application du scénario-test, il a été difficile de maintenir le niveau d'été de 200 m au réservoir du lac du Poisson Blanc. Pour y arriver on a dû faire appel à des apports d'eau en provenance du Mitchinamecus et conséquemment entraîner une baisse de niveau dans ce réservoir. Faune Québec a indiqué ses préoccupations concernant les impacts de cette baisse sur la faune et sur l'accès aux frayères par le doré l'année suivante. Énergie La Lièvre, Faune Québec et la ZEC Mitchinamecus ont décidé d'effectuer conjointement certaines études permettant de localiser précisément les frayères de doré au réservoir Mitchinamecus et de vérifier les conséquences de l'application du scénario-test, au moment de la fraie du doré dans ce secteur, au printemps 2002.

2001 n'a pas été une bonne année pour la production d'énergie sur la Lièvre, à cause du peu de précipitations.

En 2002, tout au contraire de l'année précédente, la nature a déversé beaucoup d'eau dans les rivières de la région. Malgré cette abondance au printemps, toutes les contraintes inscrites au scénario-test ont été respectées au moment de la crue. Sans le respect de la contrainte de laminage à 201,5 m, les hautes eaux auraient sûrement atteint 201,7 m – 201,8 m pendant plusieurs semaines.

Le Centre d'expertise hydrique du Québec a pu, avec la collaboration d'Énergie La Lièvre, éviter les inondations dans les parties contrôlées du bassin versant, respecter les niveaux intermédiaires aux dates prévues et maintenir le niveau minimum d'été au réservoir du lac du Poisson Blanc, malgré un été particulièrement sec.

À une occasion, durant l'hiver 2002, des résidants de Notre-Dame-de-Pontmain ont observé une accumulation de poissons morts. Les causes de cette mortalité sont restées nébuleuses.

Une expérimentation des extrêmes

Après plus de trois années de travaux, les membres du comité partagent suffisamment de connaissances sur la complexité de la gestion des niveaux d'eau pour être en mesure d'effectuer un constat de base sur la portée des surprises que réserve Dame Nature aux utilisateurs du bassin versant de la Lièvre. Rappelons que le bassin versant sert aussi à régulariser les eaux de la rivière des Outaouais afin de prévenir les inondations et les étiages sévères, dans la région de Montréal.

Les grands constats qui se dégagent des tests effectués en 2001 et 2002 sont plus qualitatifs que quantitatifs mais s'avèrent précieux pour délimiter les conséquences des modifications apportées à la gestion historique.

- Un laminage de la crue sous le niveau de 201,5 m entraîne le risque de ne pas pouvoir maintenir l'eau au niveau désiré par les villégiateurs partout sur le pourtour du réservoir du lac du Poisson Blanc aussi longtemps que souhaité (fin septembre) à moins de soutirer des quantités additionnelles d'eau aux réservoirs Mitchinamecus et Kiamika.
- Suite aux caractérisations effectuées au réservoir Mitchinamecus, il a été démontré que les variations de niveaux induites par l'application du scénario-test n'affectent pas la fraie du doré, le nombre de frayères accessibles étant toujours resté suffisant. Par ailleurs, tout soutirage supplémentaire pourrait entraîner des problèmes qui cependant n'ont pas été évalués..
- Il est impossible de quantifier l'effet du laminage de la crue printanière sur l'érosion des terrains privés au réservoir du lac du Poisson Blanc.
- L'application de ce scénario permettra aux villégiateurs de jouir de plages au réservoir du lac du Poisson Blanc à partir du 1^{er} juillet. La saison estivale et touristique devient plus prévisible.
- Par ailleurs, ce scénario pourrait entraîner des débits plus forts, lors des crues, en aval des Rapides-des-Cèdres, à Notre-Dame-du-Laus et à Notre-Dame-de-la-Salette. L'ampleur et la fréquence des inondations pourraient augmenter à ces endroits.
- Les contraintes inscrites au scénario de gestion entraînent régulièrement des pertes importantes de production d'énergie lorsque l'été est sec.
- L'approvisionnement en eau pour la lutte aux incendies pourrait créer problème, certaines années à Notre-Dame-de-Pontmain. Il existe plusieurs options pour parer à de telles éventualités et il faudrait comparer les enjeux soulevés par chacune d'entre elles.

Comme on peut le constater, l'exercice incite à poser des gestes prudents puisque les gains enregistrés dans certains cas peuvent entraîner des conséquences négatives ailleurs. Toutefois, au total, les résultats obtenus semblent rester dans le domaine des compromis acceptables.

4. Le résultat des démarches de collaboration

Les constats accumulés à la suite de l'application du scénario en 2001 et en 2002 ont permis de raffiner un peu plus, en 2003, la gestion des niveaux d'eau afin de mieux répondre aux enjeux dans la section du bassin qui s'étend du réservoir Mitchinamecus jusqu'aux Rapides-des-Cèdres.

Des discussions supplémentaires ont eu lieu entre les représentants des municipalités, des riverains, du MDDEP, du CEHQ, d'Énergie La Lièvre, de Faune Québec. Elles ont permis d'améliorer le scénario à tester en 2003. Le scénario 2003 comporte les particularités suivantes qui ont été maintenues en 2004 :

- Le niveau minimum au réservoir du lac du Poisson Blanc (200 m) sera maintenu jusqu'à la fête du travail, à moins de situations exceptionnelles;
- Le niveau minimum de la fête du travail au 30 septembre, a été fixé à 199,0 m.
- Afin de protéger la prise d'eau de Notre-Dame-de-Pontmain, on s'entend pour ne pas abaisser le niveau au barrage des Rapides-des-Cèdres sous 194,5 m avant le 1^{er} mars;
- Au réservoir Mitchinamecus, afin d'assurer une protection adéquate de la faune et de la villégiature, le niveau d'eau du réservoir ne sera pas abaissé sous 378 m avant le 31 août alors qu'en gestion historique le niveau pouvait s'abaisser jusqu'à 377 m;
- A moins de condition de crue exceptionnelle, entre le 1^{er} juillet et le 31 août, le débit maximum de la rivière Mitchinamecus ne dépassera pas 65 m³/sec, pour prévenir l'érosion des berges, alors qu'en gestion historique il pouvait atteindre 80 m³/sec.
- Le niveau cible au barrage de High Falls est consolidé à 189,75 m.

5. La conciliation des usages

Pendant près de quatre ans, les membres du CCGRL ont discuté de la gestion des niveaux d'eau de la rivière du Lièvre parfois dans le cadre de comités de travail sectoriels, parfois à l'occasion de rencontres de l'ensemble des membres du CCGRL. La fabrication des scénarios a été basée sur les enjeux soulevés par les participants. Les études, tantôt hydrauliques, tantôt fauniques, ont été réalisées grâce à la collaboration de tous, chacun apportant son expertise.

Les membres ont eu l'occasion de faire de multiples apprentissages pendant cette période. Ces apprentissages ont conduit à une meilleure compréhension de la complexité de la gestion des niveaux d'eau sur plusieurs plans d'eau, tous interreliés et interdépendants. Ceux qui s'objectent à la gestion historique ont eu la possibilité de formuler leurs préoccupations et leurs requêtes. Elles ont été examinées et tenues en compte dans une perspective de conciliation des usages.

5.1 La villégiature au réservoir du lac du Poisson Blanc

Dans les faits, le plan de gestion appliqué depuis 2001 présente plusieurs éléments nouveaux favorisant la villégiature au réservoir du lac du Poisson Blanc. En gestion historique, les communautés, municipalités, résidants et commerçants, avaient à vivre avec des écarts de niveaux durant le printemps, l'été et l'automne, qui rendaient plus aléatoire l'utilisation du plan d'eau à des fins de villégiature. La saison touristique et de villégiature est maintenant plus prévisible puisque les écarts possibles de niveaux ont été réduits et sont connus, les niveaux minimum et maximum ne pouvant être dépassés qu'en situation jugée exceptionnelle. Les municipalités, les résidants et les commerçants de la section de la Lièvre située entre les rapides du Wabassee et le barrage des Rapides-des-Cèdres peuvent dorénavant planifier l'usage qu'ils feront du territoire en disposant d'une connaissance plus précise du plan d'eau et de son environnement. La saison estivale a été consolidée du 1^{er} juillet à la fête du travail, avec une extension possible jusqu'au 30 septembre, au niveau 199 m.

5.2 L'érosion au réservoir du lac du Poisson Blanc

On ne peut, par ailleurs, mesurer les effets du plan de gestion sur l'érosion. Plusieurs autres facteurs qui entrent en jeu, le déboisement des rives et les vagues créées par la circulation nautique par exemple, ne sont toujours pas contrôlés. L'abaissement des pointes de crue devrait aider à diminuer le phénomène observé au printemps mais il n'est pas exclu que le nouveau contexte qui se créera suite à l'application du nouveau plan de gestion génère aussi de l'érosion à la longue. Il faut se rappeler que l'érosion se produit aussi sur les plans d'eau naturels non-contrôlés par des barrages.

Le plan de gestion ne pourra pas répondre pleinement à tous les enjeux. Les discussions qui ont eu lieu en 2001 et 2002 en font la preuve. Le CCGRL a patronné la réalisation d'une étude de caractérisation de l'érosion dans les zones habitées du réservoir du lac du Poisson Blanc et depuis deux ans, des ateliers de sensibilisation et des cliniques ont été offertes aux résidants pour les informer sur les techniques de revégétalisation des rives. Grâce à ces techniques, il est possible d'espérer qu'une partie des berges qui subissent de l'érosion faible à moyenne puissent être consolidées. Par ailleurs, on le sait, un milieu ainsi revégétalisé contribue grandement à la protection des écosystèmes. La participation des riverains à ces activités a démontré l'intérêt de ces approches. Ces initiatives sont un complément essentiel aux efforts déjà entrepris dans la gestion récente des niveaux. Le Comité du bassin versant devrait offrir des programmes permanents de sensibilisation des riverains ainsi que des cliniques-écoles pour leur transmettre l'expertise.

Les navigateurs de plaisance, toujours plus présents sur les plans d'eau de la Lièvre devraient être encouragés à adopter des comportements plus respectueux de l'environnement naturel qu'ils apprécient. Un projet de signalisation a été élaboré en 2002-2003 mais n'a pas pu se rendre à terme. Il pourrait être repris puisque l'initiative s'avérerait réalisable et prometteuse.

5.3 Les effets au réservoir Mitchinamecus

Le laminage des crues printanières au réservoir du lac du Poisson Blanc peut, dans certaines circonstances, rendre plus difficile le maintien du niveau minimum d'été sur le même réservoir, sans soutirer certaines quantités d'eau au réservoir Mitchinamecus. Ces demandes d'eau peuvent avoir des impacts négatifs sur la faune et la villégiature sur les bords du réservoir Mitchinamecus. Des précautions ont été prises et une limite à l'abaissement du niveau du Mitchinamecus a été fixée. Dans le contexte du plan de gestion appliqué depuis 2001, les études ont démontré l'absence d'impacts sur la fraie du doré. Tout changement devrait cependant être évalué ainsi que les conséquences qui peuvent s'ensuivre.

5.4 Le contrôle des inondations et la production d'électricité

Le laminage des crues au réservoir du lac du Poisson Blanc peut, certaines années, provoquer le passage, sans turbinage, de volumes d'eau importants qui auparavant, avec l'application de la gestion historique étaient retenus dans le réservoir. On sait que lorsque le débit atteint $480\text{m}^3/\text{sec}$ au barrage des Rapides-des-Cèdres, il y a risque d'inondation à Notre-Dame-du-Laus en aval de l'ouvrage de contrôle. Par ailleurs, les problèmes apparaissent à Notre-Dame-de-la-Salette à des débits supérieurs à $430\text{m}^3/\text{sec}$ mesurés au barrage de High Falls. Au-delà de ces limites, les volumes d'eau seront retenus pour assurer une protection adéquate aux municipalités situées en aval du barrage.

Avec l'application du nouveau scénario, la gestion des niveaux d'eau requerra encore plus d'attention puisque le gestionnaire jouira d'une marge de manœuvre réduite pour réaliser ses objectifs de protection contre les inondations et ses objectifs, parfois concurrentiels, de respect de la villégiature.

La production d'électricité, quant à elle, varie d'année en année selon les quantités d'eau apportées par la nature. L'abaissement des pointes de crues entraîne le passage à vide de volumes d'eau qui étaient auparavant conservés et turbinés à des moments économiquement favorables, le tout conformément aux conditions d'exploitation fixées au Bail d'utilisation des forces hydrauliques par le producteur d'énergie. Le scénario de gestion entraîne des pertes de possibilités.

5.5 La planification urbaine

Le plan de gestion qui en est à sa 5^e année de test présente l'avantage de faciliter aux municipalités riveraines, la tâche de planifier l'utilisation et l'aménagement du territoire. Le laminage des pointes de crues à des niveaux prédéterminés permet d'identifier plus facilement les zones exondées la plupart du temps, selon les saisons et jusqu'à des dates convenues. Il devient alors plus facile de cartographier les zones inondables, d'appliquer les prescriptions des politiques gouvernementales concernant la bande riveraine et d'y encadrer la construction.

Conclusion

Ce plan de gestion représente un bon compromis qui répond aux demandes d'une grande partie des usagers mais, comme tout compromis, il ne remplit pas nécessairement la totalité des souhaits des uns et des autres. Certains citoyens demeurent insatisfaits. Un groupe a décidé de recourir à des procédures juridiques.

Le réseau hydrique de la rivière du Lièvre est complexe, les plans d'eau et les usages sont interdépendants. Dans ce contexte de laminage des pointes de crues au réservoir du lac du Poisson Blanc, toute nouvelle demande de modification du plan de gestion devrait être traitée avec prudence, à la lumière de l'ensemble des impacts sur tout le bassin. La marge de manœuvre est mince et il serait utile de développer d'autres outils pour répondre aux enjeux liés aux niveaux d'eau.

D'année en année, les riverains de la Lièvre, de Notre-Dame-de-Pontmain jusqu'à Notre-Dame-de-la-Salette, s'habitueront à une situation printanière contrôlée, à une saison estivale consolidée, à des variations de niveaux réduites. Le fait est connu, cela entraînera un sentiment de sécurité chez les municipalités et les riverains qui risque de faire oublier que des événements extrêmes peuvent survenir, entraînant avec eux leur cortège de problèmes liés soit aux inondations ou aux étiages.

Dans les zones habitées, l'érosion va se poursuivre, peut-être à un rythme différent, c'est l'avenir qui le dira. Les expériences de stabilisation des berges par la revégétalisation qui ont eu cours jusqu'à maintenant devraient être transformées en programmes permanents. Certaines associations de lacs ont déjà commencé à sensibiliser leurs riverains aux pratiques environnementales dans les bandes riveraines. Il faudrait s'assurer que des initiatives de ce genre se réalisent partout sur les plans d'eau.

Les municipalités, de leur côté, devraient adapter et déployer leur réglementation pour faire en sorte que les nouveaux usages du territoire soient conciliables avec les usages existants et la protection des écosystèmes.

Annexes

Annexe 1 Les scénarios

| | | Priorités | Priorités | Priorités | Priorités |
|--------------------------|--|--|--|---|---|
| Scénarios modélisés | | . Réduire les dommages aux immeubles pendant les crues . Maintenir la production électrique | . Réduire l'érosion sur le pourtour du lac du Poisson Blanc . Favoriser la villégiature au lac du Poisson Blanc | . Compromis entre les deux scénarios précédents | . Optimiser les potentiels fauniques . Réduire l'érosion au lac du Poisson Blanc |
| | Gestion historique | Scénario 1 | Scénario 2 | Scénario 3 | Scénario 4 |
| Printemps | Niveaux max qui peut être atteint | Niveaux max | Niveau max | Niveau max | Niveaux demandés |
| Lac du Poisson Blanc | 201,9 m | 201,6 m crues 1 :2 1 :10 201,9 m crue 1 :100 | 201,4 m pendant un max de 2 semaines 269,75 m 382,53 m | 201,4 m crue 1 :2 201,6 m crue 1 :10 201,9 m crue 1 :100 269,75 m 382,53 m | 199 m au 15 avril 268 m au 20 avril 378 m au 1 ^{er} mai Niveau de crue annuelle au lac du Poisson Blanc : 201,4 m |
| Kiamika Mitchinamecus | | Gestion plus souple de la réserve de crue | 269,75 m 382,53 m | 269,75 m 382,53 m | |
| Été | Niveaux minimums d'exploitation (01-06; 31-08) | | 15-06 au 15-09 | Niveaux visés | |
| Poisson Blanc | 200,0 m | 200,0 m | Niveau min : 200,3 m Niveau moy : 200,5 m Niveau max : 200,8 m | 201,4 m au 15 mai 201,1 m au 15 juin entre 200,8 m et 200,3 m à partir du 1 juillet | Entre 201,2 m et 200 m entre le 15 juin et le 15 septembre |
| Kiamika Mitchinamecus | 267,7 m | 267,7 m | 267,7 m | 267,7 m Abaissement de 0,4 m | |
| A l'automne | | | (15-09 au 15-10) | Jusqu'au 15-10 | Baisse progressive selon la gestion historique jusqu'à atteindre 199 m ou moins au 15 octobre |
| Lac du Poisson Blanc | | | 199,8 m | 199,8 m | |
| A l'hiver | Vidange des réservoirs à 35% avant la crue | | | | |
| Lac du Poisson Blanc | 192,4 m | | 264,11 m 377,03 m | 264,11 m 377,03 m | |
| Kiamika | 264,11 m | | Vidange des réservoirs | Vidange des réservoirs | |
| Mitchinamecus | 377,03 m | | 35 % avant la crue | 35 % au 1 ^{er} avril | |

Annexe2 Comparaison des avantages et des inconvénients des scénarios modélisés

| Critères | Gestion Historique Scénario de base | Scénario 1 | Scénario 2 | Scénario 3 | Scénario 4 |
|--|---|--|--|---|---|
| Contrôle des inondations sur la Lièvre | <ul style="list-style-type: none"> . Pas d'inondation des maisons et dépendances lors des crues 1 :2 et 1 :10 . Inondations à Notre-Dame-du-Laus (NDL) lors des crues 1:100 | <ul style="list-style-type: none"> . Pas d'inondation des maisons et dépendances lors des crues 1 :2 et 1 :10 . Réduction de l'ampleur des inondations de près de 40% lors des crues 1 :100 en aval des Rapides-des-Cèdres . Légère augmentation des risques d'inondation en moy. sur 25 ans sur la rivière des Outaouais | <ul style="list-style-type: none"> . Pas d'inondation des maisons et dépendances lors des crues annuelles et 1 :10 . Réduction de l'ampleur des inondations en amont des R-des-C lors des crues 1 :100 et 1 :1000 . Plus grand risque d'inondation en été et en automne en aval | <ul style="list-style-type: none"> . Pas d'inondation des maisons et dépendances lors des crues 1 :2 et 1 :10 . Réduction de l'ampleur des inondations en aval des R-des-C de près de 40% lors des crues 1 :100 | <ul style="list-style-type: none"> . Réduction de l'ampleur des inondations en amont des R-des-C lors des crues 1 :100 et 1 :1000 . Plus grand risque d'inondation au printemps, en été et en automne, en aval . Conflit potentiel avec les consignes de la Commission de régularisation des eaux de l'Outaouais |
| Contrôle des inondations sur l'Outaouais | | | | | |
| Maîtrise de l'érosion | | <ul style="list-style-type: none"> . Réduction de 0,3 m du niveau max en temps de crue pour les crues 1 :2 et 1 :10 – . Réduction potentielle de l'érosion . Augmentation potentielle de l'érosion en aval des R-des-C à cause de débits plus forts | <ul style="list-style-type: none"> . Réduction probable de l'érosion au lac du Poisson Blanc | <ul style="list-style-type: none"> . Réduction probable de l'érosion au lac du Poisson Blanc | <ul style="list-style-type: none"> . Réduction probable de l'érosion au lac du Poisson Blanc |

| | Gestion historique Avantages- Inconv. | Scénario 1 | Scénario 2 | Scénario 3 | Scénario 4 |
|---|--|---|---|---|--|
| Contrôle des étiages d'été pour favoriser la villégiature | . Respect des niveaux minimum d'exploitation au lac du Poisson Blanc et au Kiamika | . Respect des niveaux minimum d'exploitation au lac du Poisson Blanc et au Kiamika | . Aug. de 0.3 m du niveau d'été au lac du Poisson Blanc; plus belles plages I. Baisse rapide du niveau au Mitchinamecus en été et en automne . Étiage dans la rivière | . Aug. de 0.3 m du niveau d'été au lac du Poisson Blanc; plus belles plages . Abaissement de 0.4 m du Mitchinamecus. . Impact négatif potentiel sur la faune (poissons) | . Aug. de 0.3 m du niveau d'été au lac du Poisson Blanc; plus belles plages . Baisse rapide du niveau au Mitchinamecus en été et en automne . Étiage dans la rivière |
| Maintien de la production d'énergie | . Maintien de la production d'énergie . Contraintes de production l'été | . Maintien de la Production d'énergie . Plus grandes contraintes de production l'été | . Pertes significatives de production . Plus grandes contraintes de production l'été | . Pertes significatives de production . Plus grandes contraintes de production l'été | . Pertes majeures de production . Plus grandes contraintes de production l'été |
| Maintien du débit environnemental minimal | OK | OK | OK | OK | OK |
| Respect des périodes de fraie du doré et du touladi et protection des écosystèmes | . Respect des périodes de fraie du touladi . Difficulté à respecter la période de fraie du doré au lac du Poisson Blanc et au Kiamika | | . Baisse rapide du niveau au Mitchinamecus en été et en automne . Étiage dans la rivière | . Abaissement de 0.4 m du Mitchinamecus . Impact négatif potentiel sur la faune (poissons) | . Respect des périodes de fraie du doré, du touladi, de l'omble de fontaine, de la ouananiche |

Annexe 3 Les demandes

| | Gestion historique | N-Dame-du-Laus | N-Dde-Pontmain | FAPAQ/ Laurentides/ | MDDEP | Mun de Lac Ste-Marie | Énergie La Lièvre |
|---|---|--|--|--|----------------------------------|--|--|
| Printemps | Niveaux max qui peut être atteint 201,9 m | Niveau max de 201.4 m en autant que possible | Niveau max de 201.4 m, sauf si crue exceptionnelle | Niveau max de 201.4 m 1 an sur 2 | Niveau max de 201.4 m 1 an sur 2 | Niveau max de 201.4 m en autant que possible | Niveau max de 201,6 m crues 1:2 1 :10 201,9 m crue 1 :100 |
| Été 15 juin au 15 septembre | Niveaux minimums d'exploitation (01-06; 31-08) | entre 201 m et 200 m | entre 201 m et 200.5 m | entre 201 m et 200 m | entre 201.2 m et 200 m | entre 201 m et 200 m | |
| Lac Poisson Blanc Kiamika | 200,0 m 267,7 m | | | | | | 200 m 267.7 m |
| Automne Kiamika Mitchinamecus | Hausse ou baisse des réservoirs dépendant des caractéristiques des crues d'automne. | | | Baisse progressive jusqu'à un niveau min. de 199 m | Baisse progressive | | |

Annexe 4 Plan de gestion – Printemps/été 2001

| | |
|---|--|
| Période de crue sous les consignes de la commission de régularisation de la rivière des Outaouais | Le niveau maximum du réservoir du lac du Poisson Blanc dépend des caractéristiques de la crue. En condition de crue "normale" le niveau du réservoir ne dépassera pas 201.5 m. Si la crue présentait des caractéristiques particulières ou exceptionnelles le niveau du réservoir pourrait atteindre cependant un niveau supérieur à 201.5 m et monter jusqu'à 201.9 m. |
| Au moment où les consignes de la Commission sont levées (2 ^e ou 3 ^e semaine de mai) | Le niveau du réservoir du lac du Poisson Blanc sera ramené à 201.5 m le plus rapidement possible s'il était supérieur à cette cote même s'il fallait déverser. |
| 1er juin | Viser le niveau 201.4 m (présenté par EMI) |
| 10 juin | Le niveau 201.4 m est atteint (présenté par EMI) |
| 1er juillet | Viser le niveau 201.2 m |
| Entre le 1 ^{er} juillet et le 31 août | <p>Au réservoir du lac du Poisson Blanc:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si le niveau atteint est de 201.2 m : le débit minimum évacué sera de 220 m³/s. <p>Pendant cette période, la tendance générale du réservoir pourra fluctuer entre les niveaux 201.2 m et 200.0 m. Ces niveaux ne pourront être dépassés sauf en cas de situations exceptionnelles.</p> <p>Au réservoir Mitchinamecus: la gestion actuelle s'appliquera et de plus, le niveau ne devra pas dépasser (à la baisse) 377 m au 31 août.</p> |
| | |

Mises en garde

Rappelons-le, le tableau précédent présente des balises. Il se peut qu'en cas de situations hydrologiques ou météorologiques exceptionnelles, le gestionnaire des réservoirs, le MDDEP, soit appelé à prendre des décisions qui pourraient entraîner une gestion quelque peu différente de celle proposée. En particulier pour le réservoir Mitchinamecus, la cote mentionnée au tableau précédent est une valeur qui, bien qu'historique, ne constitue pas vraiment un objectif désirable à cette période de l'année; en conséquence, si la sévérité de l'étiage estival devait entraîner des difficultés au Mitchinamecus pour le maintien de la cote 200.0 m au réservoir du lac du Poisson blanc, il y aura lieu de se requestionner sur la stratégie de gestion de la rivière du Lièvre.

Dans tous les cas, les actions du MDDEP et d'ÉMI vont aussi prendre en considération les éléments suivants:

- Des débits supérieurs à 480 m³/s à Notre-Dame-du-Laus entraînent des problèmes d'inondation - de riverains dans cette municipalité. Il faudra maintenir la protection assurée par la gestion actuelle.
- Des débits supérieurs à 550 m³/s en aval du barrage de High Falls entraînent des problèmes d'inondation de riverains dans la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette. Il faudra maintenir la protection assurée par la gestion actuelle.
- Les utilisateurs du Mitchinamecus souhaitent que le niveau cible au 31 août soit de 380 m.
- Il serait souhaitable que le niveau minimum de 200 m (et plus haut si possible) soit respecté jusqu'à la fin de semaine du travail au réservoir du lac du Poisson Blanc.
- Les résidents de Notre-Dame-de-Pontmain souhaitent que le niveau reste en haut du niveau 200 m, soit près de 200.5 m jusqu'au 31 août.

Annexe 5 Acquis et enjeux

| Enjeux 2000 | Situation 2000 | Gains/pertes liés au nouveau plan de gestion | Enjeux 2005 liés ou non au plan de gestion |
|---|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Contrôler les inondations sur les bords de la Lièvre ➤ Gérer des étiages | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion assez souple de la réserve de crue par le CEHQ ▪ Atteinte fréquente du niveau 201,9 m à R-des-C en crue – flexibilité de gestion ▪ Inondations printanières récurrentes sur les bords du lac du Poisson Blanc – Plaintes des riverains ▪ Bonne marge de protection contre les inondations à Notre-Dame-du-Laus et à Notre-Dame-de-la-Salette ▪ Bonne marge de manœuvre pour soutenir le niveau d'été sans soutirer trop d'eau du Mitchinamecus | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Avec la nouvelle contrainte d'un niveau max à 201,5 m à R-des-C en temps de crue (printemps-automne à 201,5 m : réduction des inondations au lac du Poisson Blanc ▪ Réduction très importante du nombre de plaintes au lac du Poisson Blanc ▪ Moins de flexibilité dans la gestion pour le CEHQ ▪ Plus grande sensibilité aux inondations à Notre-Dame-du-Laus en aval du barrage et à N-D-de-la-Salette ▪ Protection d'un niveau min d'été au Mitchinamecus. Pour protéger la faune | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Révision du niveau d'alerte à Notre-Dame-du-Laus ▪ Surveillance accrue à Notre-Dame-de-la-Salette ▪ Marge réduite pour maintenir le niveau min de 200 m en été au lac du Poisson Blanc, en cas d'étés secs ▪ Possibilité de passer sous le niveau de 200 m au lac du Poisson Blanc en cas de soutirage d'eau au profit de la rivière des Mille Îles |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réduire l'érosion | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pertes de bandes riveraines le long de la rivière et sur le pourtour des réservoirs – Beaucoup de plaintes des riverains | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduction probable de l'érosion à cause du laminage des pointes de crue à 201,5 m à R-des-C, au printemps et à l'automne ▪ Protection des berges de la rivière Mitchinamecus en crue de printemps et d'automne (diminution du débit maximum de 80 à 65 m³/s) ▪ Efforts de revégétalisation | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Revégétalisation des berges ▪ Encadrement de la navigation de plaisance (vagues destructrices) ▪ Lutte au remplissage et au déboisement par les riverains ▪ Zonage adéquat et suivi municipal des berges ▪ Fosses septiques en zone littorale |

| Enjeux 2000 | Situation 2000 | Gains/pertes liés à l'introduction de nouvelles contraintes de gestion | Enjeux 2005 liés ou non au plan de gestion |
|--|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir la production d'énergie | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Flexibilité maximale dans l'utilisation des apports d'eau dans le cadre des conditions du bail | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Passages à vide de volumes d'eau en crue de printemps. Pertes \$ ▪ Marge de manœuvre réduite pour profiter des opportunités ▪ Pertes significatives de ventes lors d'étés secs. | |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir des conditions favorables à la villégiature | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombreuses plaintes au sujet du marnage; de la longueur des plages, trop longues ou trop courtes; problèmes de mise à l'eau des bateaux, quais inutilisables. ▪ Instabilité de la saison touristique ▪ Risque d'accidents à cause des billes flottantes ▪ Niveau cible à High Falls de 189,80 m | <p>Avec l'introduction d'un niveau-cible de 201,2 m au 1/07 et le maintien d'un niveau min de 200 m à R-des-C</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Saison touristique consolidée du 01/07 jusqu'à la fin de semaine de la Fête du travail au Poisson B. ▪ Réduction de l'insécurité quant à la longueur des plages et à l'utilisation des quais ▪ Absence de plaintes quant à la présence de billes de bois flottantes <p>Introduction d'un niveau minimum de 199,0 m à R-des-C jusqu'au 30 septembre</p> <p>Niveau cible à High Falls de 189,75 m</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Revégétalisation des berges ▪ Encadrement de la navigation de plaisance (vagues destructrices) ▪ Lutte au remplissage et au déboisement par les riverains ▪ Zonage adéquat et suivi municipal, provincial et fédéral des berges ▪ Fosses septiques en zone littorale ▪ Développement du territoire |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Protéger la faune | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Doutes au sujet de l'impact du plan de gestion sur la fraie du doré et du touladi principalement au Mitchinamecus et au lac du Poisson Blanc | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Disparition des inquiétudes suite aux études effectuées ▪ Établissement d'un seuil min d'été de 378 m au Mitchinamecus à des fins de protection de la faune ▪ Constats sur l'impossibilité d'offrir un meilleur soutien à la reproduction par des ajustements au plan de gestion – trop grands impacts sur les autres enjeux | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisition de connaissances et suivi des espèces valorisées ▪ Encadrement de la pêche et lutte au braconnage ▪ Revégétalisation des berges |